

FORMATION

LE DROIT DISCIPLINAIRE

PROGRAMME

Objectif : Être capable de :

- Comprendre les bases réglementaires
- Présenter les procédures de sanction dans l'entreprise
- Mettre en œuvre ces procédures

Pour qui : Responsables, managers souhaitant acquérir ou renforcer leurs connaissances en matière de droit social.

Prérequis : Les bases du droit social

Durée : 2 jours (14 heures)

Formateur : Consultant Expert en Droit Social

Moyens : Nos salles sont équipées de système de projection de l'écran du formateur.

Remis : support de cours

Méthode pédagogique : Introduction et présentation de chaque module en simulant les bénéfices métiers de la mise en œuvre des concepts.

Mise en œuvre d'études de cas adaptés au contexte des stagiaires. Méthode participative et active favorisant les échanges entre participants.

Evaluation de satisfaction :

- Questionnaire de satisfaction
- Bilan avec le formateur

CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DU DROIT DISCIPLINAIRE

Pouvoir disciplinaire du chef d'entreprise : limites légales, respect des droits de la défense

Différents partenaires internes :

- L'employeur ou son représentant,
- représentants du personnel, salariés

Interlocuteurs externes :

- Administration et Inspection du Travail, conseil des Prud'hommes
- Les organismes professionnels, conseil de discipline et commission paritaire

SANCTION

Définition d'une faute et de sa gravité

Etat des lieux du règlement intérieur

Echelle des sanctions

Sanctions interdites

PROCEDURE DISCIPLINAIRE

Sanction d'une faute mineure : procédure réduite, notification

Sanction d'une faute importante ou grave : convocation, entretien préalable, assistance du salarié, décision

Cas particulier : les salariés protégés

SUITE ET RECOURS DU SALARIE

En interne : hiérarchie, représentants du personnel

En externe :

Action auprès de l'inspection du travail

Conseil des Prud'hommes : procédure, charge de la preuve, pouvoirs du conseil, voies de recours

Autres éventualités : départ négocié, réintégration, amnistie

DÉCUPLEZ VOS CHANCES
DE RÉUSSIR, DITES OUI
À LA FORMATION !